

## **Commission énergie : note sur le plan d'action pour une énergie abordable en Europe**

### ***Pour rappel : réforme du marché de l'électricité***

Adoptée le 11 avril 2024 par le parlement européen. Elle a comme objectif affiché de protéger les consommateurs contre la volatilité des prix en promouvant les contrats long terme. Elle encourage l'utilisation de CFD pour les investissements publics pour les installations existantes. Et pour les nouveaux investissements ENR ou Nucléaire, le CFD (ou un régime équivalent avec les mêmes effets, est rendu obligatoire).

Elle interdit les coupures ou les réductions d'approvisionnement de fourniture pour les clients vulnérables. Elle autorise sous certaines conditions les Etats, à prendre des mesures temporaires sur la fixation des prix en cas de crise de l'énergie en direction des PME et des industriels.

L'accord porte également sur les consommateurs notamment la possibilité d'accéder à des prix dynamiques de l'électricité. Pour rappel, ces contrats « dynamique » directement indexés heure par heure au prix du marché.

D'autre part, les consommateurs pourront, s'ils le souhaitent, combiner des prix fixes et flexibles pour l'électricité auprès de plusieurs fournisseurs en même temps. Les règles relatives au partage des énergies renouvelables ont également été révisées. Les consommateurs pourront investir dans des parcs éoliens ou solaires et vendre l'excédent d'électricité produit à leurs voisins, et pas seulement à leur fournisseur.

**Cette réforme n'a en rien régler le prix de gros de l'électricité qui reste adossé aux énergies fossiles, le système du Merit Order. D'après RTE, le prix de l'électricité sera dépendant du marché à hauteur de 75% du temps encore en 2035.**

---

### **PLAN D'ACTION POUR UNE ENERGIE ABORDABLE**

La commission espère dégager 260 milliards d'€ d'économies par an en 2040, soit 1,2% du PIB européen (45 milliards en 2025 et 130 milliards/par an à l'horizon 2030). La commission veut aller plus loin dans la concertation et l'intégration que son plan REPowerEU, le marché européen de l'électricité et le paquet Fit For 55. Elle souhaite accompagner ces transformations par un paquet européen réseaux (aides d'un montant de 1.5 milliards). Avec ses différentes propositions, elle dit vouloir baisser la facture de 40 à 43 milliards d'€/an à l'horizon 2030.

**Les principales mesures du plan d'action pour une énergie abordable qui sont plus des recommandations ne remettent pas du tout en cause les fondamentaux du marché.**

Celui-ci vise à :

- **Baisser les redevances de réseau (redevances utilisées pour les investissements des réseaux de transport : l'UE dit avoir besoin de 584 milliards d'euros d'investissements pour moderniser ses réseaux électriques d'ici à 2030) et améliorer la possibilité pour les consommateurs de changer de fournisseur d'énergie pour favoriser les moins chers et les moins émetteurs (ce qui revient à encore faire jouer plus le marché et plus de concurrence et à moins protéger les consommateurs notamment les plus vulnérables)**

**Pour rappel il existe déjà dans la directive sur le marché de l'électricité (*rappelée précédemment*) l'obligation faite aux fournisseurs de proposer aux consommateurs des**

**contrats à des prix dynamiques de l'électricité. Pour rappel, ces contrats « dynamique » sont directement indexés heure par heure au prix du marché. De plus, les consommateurs pourront, s'ils le souhaitent, combiner des prix fixes et flexibles pour l'électricité auprès de plusieurs fournisseurs en même temps. Les règles relatives au partage des énergies renouvelables ont également été révisées. Les consommateurs pourront investir dans des parcs éoliens ou solaires et vendre l'excédent d'électricité produit à leurs voisins, et pas seulement à leur fournisseur. Elle interdit les coupures ou les réductions d'approvisionnement de fourniture pour les clients vulnérables. Elle autorise sous certaines conditions les Etats, à prendre des mesures temporaires sur la fixation des prix en cas de crise de l'énergie en direction des PME et des industriels.**

- Baisser le coût de l'approvisionnement en électricité grâce au recours accru aux contrats à long terme, à une flexibilisation des autorisations administratives pour développer les réseaux de distribution d'énergie bas carbone, et au développement des réseaux d'interconnexions européens. **(la France a déjà adopté plusieurs lois de simplification des autorisations et des installations nucléaires et des énergies renouvelables.**
- Appliquer une politique d'achat conjointe de gaz **(ce qui revient à faire des achats groupés et agréger la demande des entreprises européennes.)** et en contractualisant des contrats d'achat long terme **(ce qui revient à apporter son soutien financier aux infrastructures fossiles situées à l'étranger ainsi que des engagements supplémentaires en matière d'achat de GNL).**
- Finaliser l'Union de l'énergie, réviser les aides d'Etat
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique pour se protéger de perturbations causées par les tensions géopolitiques, les cyberattaques, les attaques terroristes ou les phénomènes météorologiques extrêmes.
- Fiscalité moins élevée pour l'électricité : révision de la directive sur la taxation de l'énergie (arrêt du maintien des subventions aux énergies fossiles pour l'aviation et le secteur maritime (y compris la pêche). Cette révision était déjà inscrite dans le paquet Fit for 55 non adoptée car elle nécessite l'unanimité des 27 États membres). Les Etats seront invités à réduire les taxes sur l'électricité payées par les industries à forte consommation d'énergie. En France, **il existe déjà des exonérations de l'Accise pour les électro-intensifs (0.5€/MWh contre 33,70€ pour les ménages). Et d'autres réductions en fonction du profil du consommateur : L'[article L. 312-48 du CIBS](#), l'[article L. 312-64 du CIBS](#) et l'[article L. 312-65 du CIBS](#)**

---

### **Après Arenh qui doit prendre fin au 31 décembre 2025**

Un accord a été négocié entre EDF et le gouvernement en 2024. En 2026, l'ensemble de la production nucléaire historique serait totalement versé sur le marché de l'électricité donc sans aucune régulation. Il persiste une forte divergence sur le niveau du prix compétitif de l'électricité. Pour Luc Rémond d'EDF, il a estimé qu'à 60-70€/MWh la France est compétitive, a contrario Total évoque un prix de 40-50 €/MWh.

Cet accord ne s'inscrit pas dans des contrats de type CFD tel que préconisé par la commission européenne. Cet accord donne la possibilité à EDF de conclure des contrats de moyen et long terme avec de grands consommateurs. Et de contractualiser des contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN). 9 lettres d'intention (1 seule ferme) représentant une

consommation de 12 TWh avec des électro-intensifs. Et plus de 6000 contrats à moyen terme avec d'autres industriels de toutes tailles (22 TWh pour 2028 et 12 TWh pour 2029).

Cet accord contractualise une captation de la rente nucléaire par un système (seuils) de taxation des revenus d'EDF au bénéfice des consommateurs en cas de forte hausse des prix de marché. Lorsque le premier seuil appelé « taxation » est atteint (seuil défini par la CRE) 50 % des revenus excédant ce seuil sont prélevés par l'Etat. Si les revenus excèdent un 2<sup>ème</sup> seuil appelé « écrêtement », 90 % des revenus excèdent ce second seuil sont prélevés.

Ce système de l'après Arenh a été entériné dans l'article 4 de la loi de finances 2025 adopté par 49.3. On peut s'interroger sur la pertinence d'un tel système complètement adossé au marché qui va de fait augmenter les factures notamment le TRV qui est jusque là adossé à 70% à l'Arenh (42€/MWh) et à 30 % du marché. Demain si le calcul du TRV n'est pas revu, il sera adossé complètement au marché, avec une perte de maîtrise du tarif.

De plus, il n'existe pas de prix planché donc avec un marché très bas quid des revenus d'EDF ?  
Quid de la partie hydroélectricité ?

Dans la loi de finances, il est également prévu une hausse de la TVA sur les abonnements qui passera de 5.5 % à 20% tout comme sur celle sur les chaudières à 20%. Au vu des résultats net du groupe, Edf est invitée à verser à l'Etat un dividende exceptionnel de 2 milliards d'€ en 2025.

**Sur les Tarifs réglementés de vente**, si la CRE recommande de maintenir les tarifs réglementés pendant encore cinq ans, tout en faisant quelques concessions au droit européen de la concurrence. En effet, afin de fluidifier la concurrence, elle préconise qu'EDF travaille à une nouvelle marque, pour mieux distinguer les « tarifs bleus » de l'énergéticien public, encadrés par l'Etat, de ses offres commerciales, concurrentes de celles d'Engie, TotalEnergies ou de petits fournisseurs.... La France a remis un rapport à la Commission européenne comme prévu par l'article 5 de la directive (UE) 2019/944 en réaffirmant le maintien des TRVe pour les bénéficiaires actuels (ménages et les petites entreprises) mais en ne prévoyant aucune extension des TRVe. La commission européenne rendra son propre rapport d'ici fin 2025.

Le droit de l'Union européenne considère que l'intervention de l'Etat dans la fixation des prix de l'énergie doit être « transitoire » ou « limitée » aux clients particuliers « vulnérables ou en situation de précarité énergétique ». Ce n'est pas notre conception d'un service public qui garantit l'égalité d'accès pour tous.

Pour info, UFC Que choisir dans une analyse évalue que le coût d'approvisionnement de l'électricité serait supérieur de 44,1%. L'association plaide pour la mise en place d'une commission pluraliste associant associations de consommateurs, les parties prenantes ainsi que la création d'un service public de l'électricité. L'association des fournisseurs alternatifs (Afiég) a également chiffré la fin du dispositif Arenh et évalue la hausse sur les factures à 15€/MWh.

Il est difficile d'évaluer si le prix de l'électricité augmentera en 2026 puisqu'ils dépendront des prix de gros observés sur les marchés de l'électricité. Le prix de gros est le prix négocié quotidiennement sur le marché entre producteurs et fournisseurs d'électricité, pour des échanges qui ont lieu soit « au comptant » (le jour même, ou le lendemain), soit dans le futur (d'une semaine jusqu'à plusieurs années après). Ce qui est à craindre c'est l'incertitude due à

la volatilité du marché et la volonté du gouvernement de ne pas vouloir s'exonérer des logiques de marchés.

Le fort développement des énergies renouvelables rend les prix de l'électricité très volatils. Lorsqu'il y a du soleil et du vent, la production d'électricité est élevée, ce qui peut entraîner une surproduction et des prix bas voire négatifs. Inversement sans soleil et vent, la production chute et créer un déficit qui fait grimper les prix. Il arrive que dans une même journée les prix varient fortement pouvant être négatifs ou atteindre 200 € MWh.

Sur le pacte pour une industrie propre la commission propose de revoir les règles sur les aides d'Etat d'ici à juin 2025 sur les technologies propres et les chaînes d'approvisionnement nucléaire. Le texte affirme la place du nucléaire par la reconnaissance de la neutralité technologique et l'accélération du développement et du déploiement des SMR et la fusion.

---

### **Le pacte pour une énergie abordable est l'occasion de réaffirmer pour le PCF de :**

- Proposer un Impôts de Solidarité sur la Fortune (ISF) vert au niveau européen (*proposition émanant du rapport sur la fiscalité du patrimoine des députés Jean-Paul Mattei et Nicolas Sansu*) : impôt temporaire de 5% sur le patrimoine des + aisés pendant 30 ans qui procurerait 150 milliards d'€...
- Souveraineté des Etats membres dans la définition de leur mix énergétique décarboné (pas d'uniformisation du mix au niveau Europe)
- Etablir des relations intra européennes de solidarité et non de concurrence
- Abandonner les mécanismes de marché de l'énergie et renégocier les directives européennes et traités en s'appuyant sur un bilan (négatif) de l'ouverture des marchés.
- Construire une réforme du secteur de l'énergie revenant à des missions de service public
- Mettre ou remettre des tarifs régulés dans les Etats membres qui le souhaitent et d'exiger d'avoir la possibilité de revenir à un système régulé des Etats membres afin de faire bénéficier les ménages et les entreprises de la compétitivité de leur propre mix électrique.
- La reconnaissance d'un véritable droit à l'énergie et mise en place de mécanismes de lutte contre la précarité énergétique avec l'interdiction de tarification dynamique.
- Interdiction des coupures pour cause de pauvreté
- Donner des moyens pour la recherche (coopération)

---

Europe : pour rappel, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (Itre) composée de 169 députés dont 14 français dont 5 NFP : 2 LFI Marina Mesure et Anthony Smith ; 1 Place publique Thomas Pellerin-Carlin ; 1 socialiste Christophe Clergeau ; 1 écologiste Marie Toussaint.